



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/729

22 juin 2006

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

614ème séance plénière

PC Journal No 614, point 6 de l'ordre du jour

DECISION No 729
PROROGATION DU MANDAT
DU COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE EN UKRAINE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 699 du 17 Novembre 2005,

Se référant au Mémoire d'accord conclu entre le Gouvernement ukrainien et l'OSCE le 13 juillet 1999,

Décide de proroger le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine jusqu'au 31 décembre 2006.